



Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de reception de l'AR: 17/04/2026

025-242504355-A_2026_003-AI

A G E D I

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

ARRETE N° 2026-003

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MME CORINNE PARATTE, DEUXIEME VICE-PRESIDENTE

La Présidente de la Communauté de communes du Plateau du Russey,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création et statuts de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Vu la délibération n° 2026-016 du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération n° 2026-017 du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne administration de l'établissement, de donner délégation de fonctions et de signature à Mme Corinne PARATTE ;

ARRETE

Article 1er – Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à Mme Corinne PARATTE, deuxième vice-présidente, pour suivre et traiter, sous l'autorité et la surveillance de la Présidente, **les affaires relevant des solidarités, de la petite enfance, de la jeunesse et du dynamisme associatif.**

Article 2 – Contenu de la délégation

La présente délégation porte notamment sur :

- le suivi et la gestion de la Maison des services et de l'Espace France Services ;
- le suivi des politiques de petite enfance, des structures concernées et des relations avec la CAF et les partenaires institutionnels ;
- les politiques en faveur de la jeunesse, de l'insertion, ainsi que les relations avec la Mission locale et les partenaires sociaux et de l'accompagnement ;
- les actions relevant de la solidarité, du lien transgénérationnel et de la santé ;
- le soutien aux associations d'intérêt communautaire ;
- les relations avec service départemental d'incendie et de secours et avec la gendarmerie du Russey.

Article 3 – Délégation de signature

Dans le cadre de la présente délégation, Mme Corinne PARATTE reçoit délégation de signature pour:

- les courriers courants ;
- les notes, comptes rendus, convocations et documents préparatoires ;

5

- les échanges administratifs et techniques relevant de son champ de délégation.

La présente délégation de signature s'exerce sous l'autorité de la Présidente et au bureau. A G E D I

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de réception de l'AR: 17/04/2026

Article 4 – Représentation

Mme Corinne PARATTE est autorisée, dans le cadre de sa délégation, à représenter la communauté de communes dans les réunions, comités de pilotage, groupes de travail et échanges partenariaux relevant de son champ de compétence.

Article 5 – Date d'effet et durée

Le présent arrêté demeure applicable tant qu'il n'est pas rapporté ou modifié.

Article 6 – Notification, publicité et transmission

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié dans les conditions en vigueur au sein de la communauté de communes, transmis au représentant de l'État dans le département, transmis au comptable public et inscrit au registre des arrêtés.

Fait à LE RUSSEY, le 14 avril 2026

La Présidente,

Valérie pagnot

